



Droit au assedic en temps qu'apprentit

Par **haas**, le **07/09/2010** à **12:43**

Bonjour,

J'ai une question à vous poser notre fils à signer un contrat d'apprentissage le 15/09/2008 dans le btp plaquiste peintre et qui devait normalement expiré le 14/09/2010 en revanche au bout de 8 mois il y à eu une rupture de contrat motif réorientation il signe un nouveau contrat tjrs dans le btp m'est cette fois il veut passé son cap pour être peintre décorateur contrat signé le 1/07/2009 et qui expire ce mois ci donc le 14/09/2010 pourra t'il prétendre au assédic et que dois lui remettre son employeur merci pour votre réponse*

Cordialement

MME H.